



CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

# CUNSIGLIU CUMUNITARIU

---

*U 30 di settembre di u 2024*

**Contact presse :**

Iris CAPPURI

07.60.82.60.44

[i.cappuri@agglo-bastia.corsica](mailto:i.cappuri@agglo-bastia.corsica)



**Le Conseil communautaire de la CAB se réunira ce lundi 30 septembre, à 17h30, au siège de Toga.**

En préambule de l'ordre du jour, le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia introduira cette séance de rentrée par un **bilan d'étape** sur les **différentes actions et réalisations structurantes, mises en œuvre par la CAB**, et ce dans les différents domaines de compétences : économie, sport, collecte des déchets, travaux, action sociale...

L'occasion de dresser également les différents projets et perspectives qui guideront les prochaines actions de notre Institution pour l'année à venir.

La séance sera consacrée à l'examen des rapports à l'ordre du jour :

- **Installation d'un Conseiller communautaire et désignation d'un représentant** (suppléant) au sein du comité directeur de l'OT et au sein du SYVADEC ;
- **Exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)** en faveur des établissements de vente de livres neufs au détail labellisés « **librairie indépendante de référence** » ;
- **Aides directes aux commerces** : Mise en œuvre d'un appel à projet Coeur de ville 2024-2025
- Présentation du **rapport annuel d'activité du réseau de transports ViaBastia** ;
- Présentation des **rapports relatifs au prix et à la qualité du service public** de :
  - Collecte et traitement des déchets – exercice 2023
  - L'eau potable et l'assainissement collectif – exercice 2023

D'autres rapports formels seront présentés et soumis au vote. Ils concernent la politique sportive et la commande publique de la Collectivité.



## I. INSTALLATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE ET DESIGNATIONS

Au mois d'août dernier, M. Jean-Joseph Massoni, Adjoint au maire de Bastia et Conseiller Communautaire, est décédé tragiquement.

Son remplacement doit être effectué par un élu de même sexe et suivant l'ordre de la liste des élections municipales de 2020 de Bastia. Remplissant ces conditions, Didier Grassi intégrera le Conseil communautaire lors de cette réunion.

Par ailleurs, il convient d'effectuer de nouvelles désignations au sein du Syvadec et au sein du comité directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal, instances dans lesquelles siégeait M. Massoni en tant que suppléant.



## II. DISPOSITIF FISCAL DE SOUTIEN AUX LIBRAIRES INDEPENDANTS : EXONERATION DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)

Les librairies indépendantes font face à de nombreuses contraintes commerciales qui ne cessent de s'amplifier depuis plusieurs années avec la numérisation des livres, l'amplification des géants de la vente en ligne et la concurrence des librairies franchisées.

Les Intercommunalités à fiscalité propre, peuvent, sur délibération, accorder aux **établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail**, une **exonération totale de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)**.

Pour cela, il faut que ces derniers disposent, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition, **du label « librairie indépendante de référence »**.

Cette exonération sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et s'applique à l'ensemble des activités de l'établissement, et non pas à la seule activité de vente de livres neufs au détail, dès lors que cet établissement remplit toutes les conditions requises.

En effet, les établissements doivent répondre à certaines conditions :

- Leur taille : petite ou moyenne entreprise ;
- La composition de leur capital : capital détenu de manière continue à 50 % au moins par des personnes physiques, ou par une PME ;
- Leur indépendance : la librairie doit être indépendante, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas faire partie d'un réseau ou groupe franchisé.

Les librairies concernées sur le territoire de la CAB sont les suivantes :

- **A PIUMA LESTA**, Centre commercial le Polygone, Rés Montesoro, Bastia ;
- **ALMA**, 27 Bd Paoli, Bastia ;
- **LIBRAIRIE PAPETERIE PAPI**, 39 Bd Paoli, Bastia ;
- **LES P'TITS BIDULES**, 16 Bd Paoli, Bastia.

Les librairies franchisées ne sont pas concernées par cette mesure. A travers ce dispositif fiscal, la CAB souhaite soutenir les libraires indépendants du territoire, dont le rôle auprès des lecteurs et de la jeunesse est irremplaçable.

*Les libraires situés dans le périmètre du dispositif Action Cœur de Ville pourront également bénéficier d'aides directes pour la modernisation de leurs locaux (en répondant à l'Appel à Projet qui sera présenté lors de ce conseil).*



### III. MISE EN ŒUVRE D'UN APPEL A PROJET COEUR DE VILLE 2024-2025

Le centre-ville de Bastia constitue l'un des poumons commerciaux du territoire et est un élément constitutif de son identité urbaine. S'appuyant sur les premiers résultats de l'observatoire du commerce du cœur de ville réalisé par la Ville de Bastia, qui met en évidence une vacance importante et des situations de fragilité engendrées par la crise sanitaire mais également par la modification des habitudes de consommation, la CAB s'est engagée dans une **démarche de redynamisation du commerce et de l'Artisanat** dans le **périmètre « Action Cœur de Ville »**.

En concertation avec l'ADEC, la CCI et la Ville, la CAB a décidé de lancer **un appel à projet** afin de répondre aux besoins des artisans et commerçants en termes de **modernisation des locaux, de transition numérique et énergétique**.

Ce dispositif 2024/2025 - qui vient en complément du dispositif d'aides directes « CRESCE 2024 » lancé en juin dernier par l'ADEC – cible **3 types d'actions** :

- La modernisation de l'appareil commercial ;
- La transition numérique ;
- La transition énergétique.

La subvention de la CAB représentera **50% du montant HT** de la dépense éligible et sera plafonnée à **10 000 € par commerce**.

Une bonification de l'aide de **2 500 €** pourra être accordée après analyse du dossier en fonction des critères suivants :

- Selon l'activité commerciale développée.
- Selon le lieu d'implantation du commerce.
- Si le local visé pour installer l'activité est en sortie de vacances.
- Si le commerce d'une façon générale tend à dynamiser la création et le développement des activités économiques, favorise les initiatives sociales et solidaires, propose une offre de service innovante ou peu répandue.

**A travers ce dispositif, qui débutera le 14 octobre 2024, la CAB entend ainsi :**

- Favoriser le maintien et le développement des TPE commerciales du cœur de ville ;
- Augmenter la fréquentation de la clientèle actuelle et future ;
- Améliorer le fonctionnement des entreprises commerciales et reconquérir les structures vacantes ;
- Accompagner la modernisation des structures et la mise en place de démarches de qualité ;
- Soutenir la transition numérique et énergétique des entreprises.

**Ce dispositif Cœur de Ville sera présenté en détail lors d'une conférence de presse, vendredi 11 octobre 2024, à 8h30 Place Claude Papi. Elle permettra également de présenter le dispositif chèque avantage Quartieri à destination des commerces et artisans de proximité de Lupinu, Montesoru et Paese Novu.**



#### IV. VIABASTIA : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2023

## VIABASTIA

En qualité d'**Autorité Organisatrice de la Mobilité**, la CAB organise, sur son territoire, des transports urbains, scolaires et périscolaires par le biais d'une concession de de service public. Cette DSP a été attribuée à la **Société des Autobus Bastiais (SAB)** et fait l'objet d'un nouveau contrat en vigueur depuis le 1er janvier 2022.

Depuis le lancement de cette nouvelle CSP, la CAB et la SAB disposent d'un Système d'Aide à l'Exploitation ainsi que d'une billettique (en service depuis le 1er juillet 2022), permettant d'extraire un large panel de données afférentes à la vie du réseau, comme :

- La typologie et les profils d'usagers ;
- Les ventes de titres ;
- Les validations enregistrées à bord des véhicules, (par lignes, courses et arrêts...) ;
- Les horaires réels d'exécution de tout ou partie des courses ;
- Les vitesses commerciales et avances / retard des véhicules ;

### VIABASTIA en 2023 en quelques chiffres :

- **10 069** abonnés (*contre 8 073 en 2022 et 11 500 à ce jour*) ;
- **60%** de gratuité ;
- **2M** de voyageurs (*comptabilisés depuis la mise en place de la billettique le 1/07/22*).
- **9 lignes urbaines** étendues de Biguglia à Siscu ;
- **13** lignes scolaires ;
- **5 navettes gratuites** à l'année et **2 navettes gratuites saisonnières** ;
- **Un parc de Vélo à Assistance Electrique** à la location ;
- **1'400 000 km** (dont 100 000 réalisées par les lignes scolaires).

Il est important de rappeler que la mise en place du système de billettique (et donc de collecte de données) **n'a été effectif qu'à partir du mois de juillet 2022**. L'année 2023 est donc la première année où les données sont collectées dans leur intégralité par la CAB via son délégataire.

Enfin, le réseau **Viabastia** s'est associé, sur l'année 2023, a plusieurs événements organisés sur le territoire de la CAB en déployant plusieurs lignes de bus gratuites avec des horaires élargis comme notamment la ligne de Nuit les soirs de spectacle au centre culturel de l'Alb'oru ; des navettes pour assister à la Procession et Messe de Lavasina, des navettes pour rejoindre les plages de l'A Rinella et Furiani...



L'année 2024 sera marquée par l'attribution de la future DSP, en cours de négociation et qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une période longue, dont le contrat définitif devra être présenté d'ici la fin d'année.

Par ailleurs, nous pouvons noter que l'Assemblée plénière du **Cunsigliu di u Sviluppu** sa commission permanente ont choisi pour thématique de travail 2023-2024 **la mobilité et les transports**.

A ce titre, un cycle d'auditions des différents acteurs compétents du territoire a été mené : les services de la CAB en charge du réseau de bus **ViaBastia**, les CFC pour leur desserte urbaine et péri urbaine, la Ville de Bastia, ainsi que la CA de Quimperlé dans le Finistère (intercommunalité de même strate que la CAB).

Ce travail a permis d'analyser le réseau de transport et d'effectuer des propositions et idées des membres du Cunsigliu. Le premier rapport thématique « **Viaghjà** », fruit d'un long travail collectif, a ainsi été remis aux Président et élus de la CAB en 2024.

- **Astri raporti** : Présentation des **rapports relatifs au prix et à la qualité du service public** de la Collecte et traitement des déchets et de l'eau potable et l'assainissement collectif – exercice 2023 ; Modification du **règlement intérieur des équipements sportifs** communautaires de la CAB ; Rapports relatifs à la commande publique...